



Validation de 2 années de cotisation.

Par **godefroy**, le **04/01/2012 à 13:58**

Bonjour,

depuis plus d'un an j'essaye de faire valoir mes droits à la retraite, j'ai eu 61 an le 8 mai 2011.
service militaire du 1er 12 1970 au 01 12 1971.

en 1972 et 1973, j'ai été salarié , mais mes fiches de paie ont brulées dans l'incendie de mon domicile en novembre 1975.

donc je ne peux pas fournir de fiches pour cette période, MAIS, j'ai la preuve de cotisation à la retraite complémentaire, cela se passait à Paris.

ensuite, j'ai ete artisan et le suis toujours et je dépend donc du RSI.

la cram,"veut me faire travailler" jusque juillet 2013!et m'envoie une fin de non recevoir ,en me disant que leur recherche a été infructueuse.....

je gagnais en 1972, 800 frs par mois et en 1973, 1200 .frs par mois. je leur ai demandé si il était possible de prendre ces salaires (le mini en 72-73) en considération...

si je prends ma retraite maintenant, c'est à dire ,pas à taux plein,j'aurais environ 750 eur par mois, si on m'accorde ce que je demande, cela ferait presque le double!

j'ai essayé le "médiateur de la république" qui n'a rien pu faire!

si quelqu un pouvait m'aider, je lui en serais tres reconnaissant!.

Par **alterego**, le **04/01/2012 à 14:15**

Bonjour

Avez-vous produit à la CRAM les trimestres enregistrés par la caisse complémentaire ?

Les avez-vous obtenus par le CICAS ?

Cordialement

Par **godefroy**, le **04/01/2012 à 20:13**

bonsoir

je vous remercie de l'intérêt que vous portez à mon problème.

la carsat de villeneuve d'asq est au courant que j'ai cotisé en retraite complémentaire, je lui ai envoyé photocopie du bordereau.

par contre , qu est que le CICAS ? je crois que j'ai eu

ce document avec mon relevé de carrière reçu a 58 ans.....

merci.